

DECISION DU PRESIDENT N° 2023_11

Autorisant la signature du marché n° 2023_05, relatif au suivi écologique des mares de
Beaucaire / Fourques avec ECOSPHERE

Nomenclature ACTES : 1.1

Le Président,

VU l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante de déléguer au président une partie de ses attributions, conformément aux statuts du SYMADREM,

VU la délibération n° 2021_37 du 27 septembre 2021 donnant délégation au président par le comité syndical et portant notamment sur la préparation la passation, la signature, l'exécution et le règlement de l'ensemble des marchés publics : inférieurs à 215 000 €HT et supérieurs à 215 000 €HT ainsi que le rejet des offres anormalement basses, irrégulières, inappropriées ou inacceptables,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique relatif à la procédure adaptée,

VU les lettres de consultation du 22/03/2023,

Vu les offres déposées en temps voulu,

VU le procès-verbal et le rapport d'analyse des offres ayant pour objet l'ensemble de la procédure, proposant au pouvoir adjudicateur : de retenir l'offre d'ECOSPHERE,

VU les crédits ouverts au budget du SYMADREM,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Considérant les obligations fixées par l'arrêté n°DDTM-BIO-2015-011 du 19 mai 2015 de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégées pour l'opération de renforcement des digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques,

Considérant l'intérêt de la proposition d'ECOSPHERE.

DECIDE

Article 1^{er} : En réponse à l'appel d'offres relatif au suivi écologique des mares de Beaucaire / Fourques, 3 soumissionnaires ont déposé un pli dans les délais impartis, il s'agit d'ECOMED, d'ECOSPHERE et de NATURALIA.

L'offre de NATURALIA d'un montant de 23 800 €HT (*sans l'option proposée relative à la technique d'ADN environnementale*), est supérieure aux crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure, à savoir 18 000 €HT. Malgré ce constat, il a été décidé d'analyser cette offre.

Le montant des 2 autres offres est inférieur aux crédits budgétaires alloués au marché public.

L'offre d'ECOMED s'élève à 14 450 €HT (*avec option 3 jours de terrain supplémentaires d'inventaire de reptiles*), celle d'ECOSPHERE s'élève à 17 090 €HT (*avec option 3 jours de terrain supplémentaires d'inventaire de reptiles*).

Article 2 : Le marché est passé suivant une procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1.1° du code de la commande publique, avec **ECOSPHERE** 35 chemin Marius Espanet, 13400 Aubagne. Il a pour objet un suivi écologique des mares de Beaucaire / Fourques.

Article 3 : Pour répondre à ses obligations fixées par l'arrêté n°DDTM-BIO-2015-011 du 19 mai 2015 de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune sauvage protégées pour l'opération de renforcement des digues du Rhône, en rive droite entre Beaucaire et Fourques ; le SYMADREM fait réaliser un inventaire de la biodiversité présente sur les mares restaurées et créées dans le cadre des mesures de compensation environnementale.

Un total de 12 mares, dont 7 réhabilitées et 5 créées sont prospectées pour différents compartiments :

- **Flore** (cartographie des espèces patrimoniales et des Espèces Végétales Exotiques à caractère Envahissant),
- **Habitats naturels** (cartographie),
- **Reptiles** (protocole standardisé développé par la Société Herpétologique de France : POP Reptiles 1 et prélèvements d'ADNe pour la Cistude d'Europe),
- **Amphibiens** (diversité spécifique au sein des 12 mares concernées et travail sur le complexe d'espèces des Grenouilles « vertes »).

Il est attendu la réalisation d'un inventaire de la biodiversité, notamment :

- Un suivi naturaliste des habitats naturels et de la flore (comprenant un suivi spécifique des Aristoloques à feuilles rondes et de la Diane sur les deux sites ayant fait l'objet d'une transplantation : les Lecques et la Fabrique),
- Un suivi naturaliste des Espèces Végétales Exotiques à caractère Envahissant,
- Un suivi spécifique des amphibiens,
- Un suivi spécifique des reptiles ainsi que la vérification des abris à reptiles,
- Une analyse de la fonctionnalité des mares.

A l'issue des inventaires, une comparaison de l'état de la biodiversité avec l'inventaire précédent réalisé en 2021 est effectuée. Si le bilan 2023 s'avère négatif par rapport au bilan 2021, des préconisations d'amélioration des sites peuvent être proposées.

La prestation comprend également :

- La présentation des résultats au comité de suivi réunissant les organismes suivants : DREAL Occitanie, DREAL ARA, DDTM 30, PNRC, SMCG et la Tour du Valat.
- Une compilation de l'ensemble des données collectées sous la forme d'un atlas cartographique. Un rapport accompagne cet atlas pour présenter le suivi naturaliste réalisé, l'état, la fonctionnalité et l'attractivité des mares ainsi que les préconisations éventuelles. L'ensemble des fichiers SIG sont également transmis au SYMADREM.

Article 4 : Le montant du marché est 17 090,00 €HT.

Article 5 : Le délai de réalisation est de 8 mois à compter de la date de notification du marché.

Article 6 : Le Directeur Général et le Receveur du SYMADREM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise au représentant de l'état au titre du contrôle de légalité.

Fait à ARLES

 SYMADREM

Le Président du SYMADREM
Pierre RAVIOL

Signé par : Pierre RAVIOL
Date : 17/04/2023
Qualité : Président

Nota : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux